

LE JOURNAL DE QUEBEC.

Se publie les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, par AUGUSTIN COTE et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs et éditeurs-propriétaires. Bureau no. 1, rue La Montagne, Haute-ville, où l'on s'abonne, et où toutes correspondances, doivent être adressées franchises de port. Les agents chargés de recevoir des abonnements sont: à Montréal, M. LEBLANC, Libraire, numéro 114, rue Notre-Dame; Trois-Rivières, M. le maître de Poste; Deschambault, M. PAGE, menuisier; Saint-Pierre les Beccquets, M. le maître de Poste; Sainte-Geneviève de Batiscan, M. AL. FLEURY, notaire; L'Assommoir, M. le maître de Poste; Sainte-Marie (Beauce), M. le maître de Poste; Saint-Thomas, M. le capit. DUPUIS; L'Islet, M. le Maître de Poste; Saint-Jean Port-Joli, M. le Lieutenant-colonel FRASER; Sainte-Anne la Pocatière, R. Pluze, écuyer; Rivière-Ouelle, M. THOS. CHAPPAIS, Notaire; Isle-Verte, M. le maître de Poste; Rimouski, M. le maître de Poste; Kamouraska, M. le maître de Poste; Saint-Hyacinthe, Messire Tétréau, professeur de rhétorique; Baie des Chaleurs, Messire Desruisseaux.

Nouvelles religieuses.

Diocèse de Poitiers.—M. l'abbé Coehard a été destitué de ses fonctions d'aumônier du collège royal, à l'occasion d'une conférence qu'il a faite aux élèves. La lettre suivante, adressée à M. le rédacteur du Progrès de la Vienne, en réponse à son article du 11 juillet, expliquera la situation de cette affaire, qui fait encore ressortir l'esprit de l'Université:

Parthenay, 14 juillet 1841.

Monsieur le rédacteur,

Je ne puis assez m'étonner du bruit qu'on a voulu faire au sujet de ma conférence sur le sacrement de l'Ordre. J'ai fait cette conférence il y a deux ans; je l'ai donnée aux élèves en 1842 et en 1843, en présence de quelques fonctionnaires du collège royal. Elle fut trouvée alors tout-à-fait inoffensive. Comment donc ce qui avait paru bon les années précédentes est-il devenu mauvais cette année? Je n'ai fait aucun changement à mon travail; j'y ai seulement ajouté la statistique d'admission au baccalauréat des lettres donnée dernièrement par M. Villemain. Mais comment cette citation pourrait-elle être un crime?

Je ne sais pas encore bien ce dont on m'accuse. D'après le Progrès de la Vienne, c'est d'avoir dit:

1o Que dans le moyen âge le clergé avait érigé auprès des cathédrales des écoles pour le peuple, et que cette époque valait mieux que notre prétendu siècle de progrès;

2o Que le prêtre avait perdu la liberté d'instruire;

3o Que la moyenne des élèves des petits-séminaires admis chaque année au baccalauréat est plus considérable que celle des élèves des collèges de l'Université;

4o Que la vraie philosophie se trouve dans le catéchisme;

5o Enfin on m'accuse d'avoir terminé par des paroles plus qu'imprudentes.

Avant de répondre à chacune de ces attaques, je dois faire observer que dans ma conférence sur le sacrement de l'Ordre, j'ai considéré le prêtre sous le triple point de vue d'homme de prière, d'homme de science, d'homme de charité. La première et la troisième considération n'auraient éveillé aucune susceptibilité: la seconde seule en aurait excité.

On ne cesse aujourd'hui d'accuser le prêtre d'ignorance. Ayant l'occasion naturelle de protester contre cette insulte, j'en ai profité. Qui pourrait trouver mauvais qu'on défende l'honneur du corps auquel on appartient? Il ne s'agissait pas là pour moi de la grande querelle de la liberté de l'enseignement; je n'y pensais même pas. Je ne voulais que venger la réputation du prêtre sous le rapport de la science, comme je l'avais fait les années précédentes.

Reprenons maintenant chacune des accusations.

1o Ecoles érigées dans le moyen âge à côté des cathédrales, et regrets pour cette époque.—J'ai montré ce que le prêtre a toujours fait pour les lettres et les sciences depuis qu'il les a sauvées de la barbarie, les écoles érigées partout dans le moyen âge à côté des cathédrales et souvent même des plus simples églises, etc. Je n'ai exprimé aucun regret pour cette époque, qu'après tout il pourrait être permis de regretter sous plus d'un rapport: je ne me suis attaché qu'à constater des faits. J'ai cité à l'appui de ce que j'avais avancé au sujet de l'action du clergé sur la science et de la prodigalité avec laquelle il la distribuait, une leçon de M. Ozanam, professeur à la faculté des lettres de Paris.

2o Liberté d'instruire délaissée au prêtre.—Je n'ai rien dit de pareil; cette question ne rentrait pas dans mon sujet, et je n'en ai abordé aucune qui y fut étrangère.

3o Petits séminaires et collèges de l'Université.—En réponse à l'accusation d'ignorance du clergé et d'affaiblissement des études dans les petits séminaires, j'ai dit que cette ignorance n'était pas si grande et ces études si faibles, puisque, d'après le témoignage de M. Villemain, la moyenne des jeunes gens admis chaque année au baccalauréat est de 51 sur cent pour les élèves des collèges de l'Université, et de 61 sur cent pour les élèves des petits séminaires. J'aurais pu ajouter que tant que le concours entre les collèges et les écoles ecclésiastiques ne serait pas accordé, on aurait mauvaise grâce à décrier nos études; je ne l'ai pas fait.

4o La vraie philosophie dans le catéchisme.—Ce n'est pas moi, c'est le célèbre et malheureux Jouffroy, professeur à la faculté des sciences de Paris, qui s'est douté que la vraie philosophie se trouve dans le catéchisme.

5o Paroles plus qu'imprudentes.—Résumant les attaques auxquelles le clergé de nos jours est en butte, j'ai dit que rien ne serait plus facile au prêtre que d'avoir lui aussi de la popularité, qu'il n'aurait pour cela qu'à se faire auprès des masses l'apôtre des doctrines anarchiques; qu'on ne savait pas ce qu'on faisait en excitant contre lui les haines populaires, qu'il était le représentant des idées d'ordre, un des plus fermes soutiens de l'édifice social, et qu'il ne pourrait être renversé sans qu'il se fit bien des ruines autour de lui.

Je croyais être assez dans la vérité en disant cela, et je ne me suis pas aperçu que ces paroles aient soulevé dans le sein de la classe une explosion de murmures. Tout cela ne s'est fait qu'après coup.

Dans un cours de religion qui durait trois ans, je n'avais en effet qu'une heure pour parler du prêtre; j'ai cru devoir en profiter pour détruire les accusations qu'on fait peser sur lui, et comme malheureusement on identifie trop souvent la religion avec ses ministres, en défendant le prêtre, c'était donc de l'enseignement religieux que je faisais.

Je répète que, à l'exception de la citation du statistique sur le baccalauréat, je n'ai rien dit dans ma conférence sur le prêtre que ce que j'avais déjà dit en 1842 et en 1843. On conviendra que j'ai lieu d'être surpris qu'on attaque aujourd'hui ce qui ne fut pendant deux ans l'objet d'aucune réclamation, qu'on ne m'ait même pas fait l'honneur de me demander ce qui s'était passé, et qu'on m'ait ainsi condamné sans m'entendre.

J'avais accepté franchement et sans arrière-pensée les fonctions de maître de conférences au collège royal de Poitiers; j'ai la conscience de les avoir remplies avec dévouement. En les quittant définitivement aujourd'hui, je tâcherai de n'avoir pas d'autre regret que celui d'avoir laissé de temps à autre ma paroisse depuis six mois pour consacrer au collège des instants dont mes paroissiens m'auraient su un peu plus de gré.

Je vous prie, M. le Rédacteur, de vouloir bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

J'ai l'honneur d'être, etc.

COCHARD, archiprêtre-curé.

P. S. Le Progrès de la Vienne peut se rassurer au sujet de la Société de St-Vincent-de-Paul: on a si bien su s'y prendre et la blâmer dans le collège, qu'elle n'y existe presque plus que de nom depuis plusieurs mois, malgré tous mes efforts pour la soutenir.

La retraite ecclésiastique du diocèse de Montréal, commencée dimanche soir, 1er de septembre, s'est terminée samedi

dernier, le 7. Elle s'est faite au petit séminaire de St-Sulpice. C'est M. Billardelle qui a donné les instructions. Le peu de jours de sa durée a permis à presque tous les curés d'y assister: cent-cinq prêtres y ont pris part.

Le 8 octobre prochain, il y aura à la Croix du Mont St-Hilaire, un service solennel de feu Mgr. de Forbin Janson, évêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine. Nous ne nous doutons point que les fidèles ne s'empressent d'aller au pied de ce monument, élevé sous ses auspices et qui témoigne si hautement de la vivacité de sa foi, le tribut de leur reconnaissance.

Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la compagnie de terres, qui se trouve aujourd'hui dans nos colonnes. Il est douloureux de voir chaque année un grand nombre de jeunes gens canadiens, passer aux Etats-Unis, pour y faire, on peut dire, le pénible métier d'esclaves tandis que le pays manque de bras pour défricher les forêts immenses qui nous environnent encore de toutes parts et qui couvrent des fonds si précieux et si fertiles. Qu'en résulte-t-il? C'est que tandis que nos compatriotes vont ruiner leur santé et perdre leurs mœurs et leur religion chez nos voisins et que réduits en servitudes et condamnés à faire de la brique comme autrefois le peuple Hébreu chez les Egyptiens, les étrangers viennent de pays lointains exploiter nos richesses que renferment les arbres seul de nos forêts. Nous ne concevons pas comment nos premiers citoyens, qui ont tant à cœur la prospérité de leur patrie et qui lui portent un amour si pur et si désintéressé, ne prennent pas les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour arrêter et faire cesser une plaie si visible, si dommageable et si dégradante pour la nationalité canadienne. Nous espérons que le temps est enfin arrivé où la législature prendra ce sujet si important en sa plus sérieuse considération. Nous croyons connaître aussi assez bien le clergé canadien pour être persuadé qu'il secondera de tous ses efforts les nouveaux établissements et qu'il ne manquera pas d'engager et d'encourager la jeunesse du pays à profiter de ces circonstances avantageuses pour s'établir. Nous sommes persuadés de plus que, si l'on commence par assurer la religion à ces nouvelles colonies, il ne manquera point de colons pour les peupler. Nous avons eu l'avantage de visiter nous-même, un de ces établissements tellement nouveaux, que sept ans auparavant on n'y trouvait que deux méchantes cabanes, encore étaient-elles abandonnées. Un seul curé s'intéressa à cette localité, engagea la jeunesse de la paroisse à y prendre des terres, les encouragea de ses conseils et ses exhortations pour y subir le triste état dont nous avons parlé plus haut, plutôt que d'aller s'établir presque seul au milieu des forêts, comme font les étrangers, ce n'est que dans l'espérance de pouvoir se procurer pendant cet exil, les moyens de s'établir au milieu de leurs concitoyens et n'être point privé des avantages de la religion. On sait aussi que les Canadiens ne peuvent vivre isolés, et que ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'ils se font au contact des étrangers. C'est donc surtout l'isolement, le mélange des étrangers et la difficulté ou l'impossibilité d'observer la religion qu'il faut commencer par faire disparaître, si l'on veut attirer les Canadiens dans les Townships. On les accuse quelque fois d'être casaniers, mais on se trompe: ce n'est point la distance des lieux qui les effraie.

Le nouvel établissement dont nous avons parlé, est à plus de douze lieues de la plus voisine paroisse, et cela n'empêche pas qu'en n'y émigre tous les jours, et que les jeunes gens de paroisses environnantes ne s'y rendent en foule pour y prendre des terres. Il en sera ainsi partout où l'on formera des établissements purement canadiens, et auxquels on assurera les avantages de la religion.

Le nouvel établissement dont nous avons parlé, est à plus de douze lieues de la plus voisine paroisse, et cela n'empêche pas qu'en n'y émigre tous les jours, et que les jeunes gens de paroisses environnantes ne s'y rendent en foule pour y prendre des terres. Il en sera ainsi partout où l'on formera des établissements purement canadiens, et auxquels on assurera les avantages de la religion.

Feuilleton.

LES AVENTURES D'UN ÉMIGRÉ. (\*)

II.

DIEU DISPOSE.

(Suite.)

—Mon ami, dit le comte avec une certaine irritation dans la voix, vous ignorez peut-être que je vais sur mesoixante-quatrième année... Il y a bien des jours dans soixante-quatre ans, et jamais j'en ai éprouvé, fut-ce durant la dixième partie d'une minute, rien qui ressemblât à de la peur... Se retirer, croyez-moi, ne ressemble pas toujours à fuir, et quand la bataille est à la frontière, les fuyards ne sont pas ceux qui tournent le dos à Paris...

—Monsieur mon cousin L... interrompit M. de La Veyre avec hauteur.

—Monsieur mon ami, reprit le comte: à Dieu ne plaise que j'aie eu l'intention de vous offenser; mais il y a trois générations de Condé de l'autre côté du Rhin, et vous avez prononcé le mot fuir... J'ai dû vous rappeler à vous-même.

Eustache se faisait petit, afin de n'être point aperçu. Entre deux amis qui se querellent, un cirons est de trop. Eustache sentait cela, et depuis quelques minutes, il venait de combiner un plan pour l'exécution duquel il lui fallait toute la bienveillance de d'Arrhans. La porte était restée ouverte; il coula le long du lambris, et sortit sans exciter l'attention.

La première personne qu'il rencontra dans la cour, fut Arthur, qui, la mine désolée, obéissait à son père, et s'occupait des préparatifs du départ.

—Voilà de quoi faire réfléchir un philosophe! se dit Lointier en ricanant. Ce garçon-là était menacé ce matin d'une pléthore de félicités, et la voilà maintenant plus malheureux

que moi... Ma foi, tout ce que j'ai entendu me semble annoncer du changement, autant qu'on en peut désirer.

Nous vivons dans un bon temps, et je ne changerais pas ma position de pauvre diable pour celle d'un duc et pair... Il faudra que j'aille à Paris, voir un peu... Ce vieux portrait de famille de marquis de La Veyre dit que c'est la place d'un gentilhomme... Peut-être aurai-je occasion de le voir pendre... ce serait très curieux!

Il composa son visage et s'avança vers le jeune d'Arrhans.

—Monsieur Arthur, dit-il, votre chagrin me fend le cœur. Ne puis-je rien faire pour le soulager?

—Je vais quitter Marthe! soupira le pauvre amoureux, sans la voir! sans lui dire adieu!

—C'est déchirant, ma parole d'honneur!... Il n'y a pas loin d'ici à la ville. A votre place, je sauterais en selle... Un temps de gallop pour aller, un autre pour revenir.

—Et mon père?

—Puisqu'il sait tout maintenant... D'ailleurs, je l'occuperai.

Arthur hésita.

—La voir encore une fois, murmura-t-il, échanger des sermens...

—C'est absolument indispensable, dit gravement Lointier.

—Oui! oui. Cette dernière entrevue est nécessaire... pauvre Marthe!... Je suis bien malheureux!

Eustache porta le revers de sa main à ses yeux.

—Vous m'arrachez des larmes, monsieur Arthur, dit-il: mais tout cela n'aura qu'un temps... Après l'orage, le soleil...

—Puisse-tu être bon prophète!

—Après l'absence, le retour, c'est à dire le mariage, le bonheur.

Arthur serra la main de Lointier plus cordialement qu'il ne l'avait fait jamais.

—Tu me rends le vie! s'écria-t-il. Oui!... je vais la voir, la consoler, lui jurer...

—C'est cela! jurez, consolez...

Arthur était déjà en selle. Il fit de la main un geste amical, et piqua des deux.

Lointier mit ses deux poings sur ses flancs et partit d'un grand éclat de rire.

MM. d'Arrhans et de La Veyre, étaient toujours dans le salon. Après la courte discussion que nous avons rapportée, ils avaient gardé un froid silence durant quelques minutes, mais bientôt leur loyale amitié avait repris le dessus. Leurs mains s'étaient intuitivement cherchées et rencontrées.

—Monsieur mon ami, dit le comte, j'ignore si je vous ai fait savoir que je vais sur ma soixante-quatrième année; à cet âge, on ne fait plus guère d'amis nouveaux: je vous prie de ne m'en point vouloir, monsieur mon cousin, et, s'il le faut, je vous prie de me pardonner.

Le marquis lui tendit ses bras ouverts.

—Excellent homme! murmura-t-il; puis il ajouta tout haut: — C'est à moi que sont tous les torts, mon cousin... à Paris, le roi; en Allemagne, les princes: on peut choisir, mais non point se prévaloir de son choix, car l'honneur se partage et il y en a pour les deux camps. Je vais à la cour, vous passez le Rhin; je prie Dieu qu'il nous envoie son aide en ces chemins divers qui convergent au même but. Ce que nous voulons, c'est sauver le roi...

Mais mourir pour lui, prononça lentement le comte qui mit sa main sur son cœur.

—Ou mourir pour lui!... Adieu donc, mon vieux frère. Votre fils est le mien comme ma fille est la vôtre. Nous nous reverrons, j'espère; la bonne cause vaincra et nous serons heureux.

—Dieu le veuille, mon ami.

Ils s'embrassèrent cordialement une dernière fois et le carrosse du marquis reprit la route de Millau.

Le comte descendit dans la cour où Eustache s'occupait des préparatifs du départ. A la vue du vieillard, celui-ci fit un effort si bien contenu, qu'il réussit à amener des larmes dans ses yeux.

(\*) Voir les numéros du 3 et 5 septembre.

**CLOTURE DE LA RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE.**—Ce matin, vers onze heures, s'est terminée par le chant du *Te Deum*, la retraite ecclésiastique, qui durait depuis 8 jours. Le Père Tellier, qui avait pendant ces 8 jours consécutifs dirigé la retraite, donna un sermon pathétique sur la dignité du sacerdoce, sur les inappréciables avantages que la société retire de cette institution divine. Il proclama bien haut le zèle inextinguible du clergé canadien, qui quoique incessamment occupé aux œuvres d'un ministère laborieux et difficile, sait néanmoins encore faire sentir, goûter sa douce influence dans les choses qui y paraissent étrangères, et se trouver partout où l'appelle la religion ou l'humanité dans toutes ses phases.

Après beaucoup d'autres paroles qui furent accueillies avec une égale émotion, l'éloquent prédicateur sembla relever sa voix pour engager les nobles Québécois à respecter le *peux, digne et vénéré prélat qui préside avec tant d'édification à l'administration du diocèse de Québec*. Il exprimait le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir faire l'énumération des qualités paternelles qui distinguent si éminemment le chef du clergé; il ajouta que si la modestie du vénérable évêque empêchait de l'apprécier convenablement en ce pays, le chef souverain de l'Église catholique venait de donner un témoignage éclatant et solennel de l'appréciation qu'il faisait de ses vertus et de son caractère en lui envoyant de Rome le *pallium*, ornement qui revêtent les archevêques aux jours d'office solennel.

Cent vingt-deux prêtres ont renouvelé l'acte solennel de leur enrôlement dans la milice du sanctuaire. La pompe était magnifique, la procession offrait un aspect imposant et majestueux; le chant était grave et harmonieux. Tout servait à relever l'éclat de la solennité.

Il était beau de voir 122 lévites dont un bon nombre a blanchi dans les travaux du saint ministère, et qui, accourus des différents points du diocèse, se donnaient, avec une religieuse affection, ce signe si expressif de l'unité et de la charité catholiques.

Nous avons promis de dire quelque chose de la réponse du *Montreal Gazette* à votre écrit au sujet d'une commande de tableaux qui aurait été faite par la législature provinciale. Ce journal nous dit qu'il n'y a pas de possibilité de livrer une pareille commande à la compétition, vu que la compétition ne peut consister que dans la production d'esquisses qui ne peuvent pas toujours, garantir que les tableaux seront bons. Assurément le *Montreal Gazette* n'a pas réfléchi à son observation, car ce n'est pas là ce qu'on appelle la compétition. Tout ce que l'orateur avait à faire, s'il désirait mettre les peintres du pays à compétition, était de leur donner simplement les sujets des tableaux, l'époque à laquelle ils devraient les livrer, dans un même lieu pour être soumis au jugement de personnes compétentes nommées à cet effet. Ceux des peintres dont leurs tableaux n'auraient pas été préférés, auraient tout simplement à les mettre en vente dans leurs ateliers.

Ensuite le *Montreal Gazette* conseille à la législature de faire venir des tableaux d'Europe pour les faire servir de modèles aux peintres indigènes. Son intention est bonne; mais il ignore, peut-être qu'il n'y a dans le Bas-Canada et surtout dans le district de Québec, pas moins de trois cents originaux d'Europe qui attirent l'attention des connaisseurs étrangers. Pour ne citer qu'un exemple, la chapelle du séminaire de Québec renferme une belle collection de tableaux qui attirent chaque jour une foule de visiteurs voyageurs. Tout ce qui manque aux artistes indigènes, c'est de l'encouragement, c'est de l'émulation par la compétition, et le gouvernement et la législature peuvent seuls produire ce résultat désiré.

Mais notre réclamation de l'autre jour devient inutile, en ce que l'orateur, M. Cuvillier, n'a pas fait, comme disait le *Montreal Gazette*, de commande au nom de l'assemblée législative. Il s'agit tout simplement de deux très-petits tableaux qu'il a commandés à ses propres frais, et qu'il doit placer dans la salle des séances législatives. Personne ne peut lui faire un crime de choisir son artiste, comme il le dit lui-même dans une lettre qu'il adresse à un peintre de cette ville.

—Monsieur le comte, dit-il avec tristesse; j'avais espéré vieillir auprès de vous.

—Où est Arthur? demanda M. d'Arrhans, qui aimait véritablement Lointier et avait peur de s'attendrir.

—Il va revenir, répondit Eustache: — Monsieur le comte, ajouta-t-il, Dieu m'est témoin que j'ai pour vous tout à la fois l'affection d'un fils et le respect d'un serviteur. J'avais dessein d'abord de vous demander la permission de vous accompagner hors de la France. Mais j'ai réfléchi... Peut-être ne vous sera-t-il pas inutile de laisser derrière vous, en partant, un homme dévoué, sûr, fidèle...

—Tu es bien cet homme-là, toi, mon garçon, je le sais... Hé bien! tu ne te trompes pas. Mon départ précipité m'oblige à abandonner ici quelques valeurs dont j'aurai besoin sans doute sur la terre étrangère... Tu me les feras passer.

—Merci pour votre confiance, Monsieur le comte; je tâcherai de m'en montrer digne.

M. d'Arrhans lui touche paternellement le front.

—Je te constitue le gardien du château, dit-il; voici les clefs. Tu commanderas aux valets. En un mot, tu seras le maître... Mais voici Arthur qui revient... Adieu, mon garçon... si tous les gens de roture te ressemblaient, nous resterions aujourd'hui paisiblement dans la maison de nos pères.

—Vous y reviendrez, Monsieur le comte, s'écria Eustache toujours larmoyant; vous serez rendu à notre affection... Adieu Monsieur! Les bénédictions du pays tout entier vous suivront dans l'exil.

Arthur entra en ce moment sous le portail. Il sauta aussitôt sur un cheval frais qui l'attendait. Puis le comte et son fils, suivis d'un seul valet, franchirent le seuil de la cour non sans adresser à ce pauvre et fidèle Eustache de nombreux gestes d'adieu.

Arthur avait vu Marthe. La charmante fille lui avait promis de lui garder sa tendresse et le courage était revenu

On conçoit facilement que nous ne pouvons pas consentir à nous mettre au niveau d'un écrit que son caractère, plus qu'étrange, a forcément relégué parmi les annonces. Cependant nous croyons devoir dire quelques mots d'explication et de justification.

Nous n'avons attaqué M. P. A. Doucet que dans son caractère public; et si l'esprit de ce monsieur n'avait pas fait défaut du côté de la perception, il eût compris, ce que tout le monde a compris, qu'il s'agissait de sa taille comme homme public et non pas de son physique: le mot *politique* ajouté à *pygmée* le disait assez. On ne mesure pas les hommes par la taille; car il y a de nos jours des géants puissants logés dans de petits corps, et ceux là, on aurait mauvaise grâce de les appeler *pygmées*. Nous ne prétendons pas faire allusion à M. Doucet qui sans doute, par le même défaut que nous avons eu droit de lui reprocher, il y a un instant, nous dirait pour cela force injures. Le fait est que M. Dionne de Saint-Antoine, beaufrère de M. Noël, devait porter la responsabilité de l'écrit dirigé contre nous dans le *Canadien*; mais ne se trouvant pas là pour donner son nom, M. Doucet, qui s'était chargé de rendre la pensée de M. Dionne, a été forcé de s'en faire le rédacteur responsable. Voilà pourquoi, sans doute, il exige des qualifications qu'il se croit en droit de ne pas posséder lui-même. Tout s'explique assez maintenant.

Nous n'avons pas imposé, par charlatanisme, notre *Journal de Québec* aux souscripteurs de la *Gazette* (française) de Québec; le propriétaire nous avait donné la liste de ses abonnés qui ont pris notre journal ou qui ne l'ont pas pris selon leur bon plaisir.

Nous ne nous sommes jamais faits l'organe du clergé de ce district; et celui-ci ne nous a pas renvoyé non plus pour prendre le *Canadien*, car il n'y a pas d'organe du clergé proprement dit dans le district de Québec. Ceux qui sont en droit de le faire peuvent nous démentir si nous ne disons pas vrai.

Il est une autre question que le public a jugée depuis longtemps; il ne nous convient donc pas de la ramener de nouveau sur la scène dont elle a déjà occupé un assez large espace.

Si M. Doucet n'avait pas parlé, dans son écrit, de *qualifications pécuniaires comme de qualifications morales* (ce sont ses propres expressions), nous ne lui enissions pas renvoyés ces paroles pour lui en faire comprendre de sa part surtout, l'extrême inconvenance et l'extrême indécence.

La famille de M. Doucet est très respectable, nous le savons bien, aussi n'avons-nous attaqué que M. P. A. Doucet, fils, comprenant parfaitement que le père ne peut pas porter les fautes du fils.

Si M. Doucet n'a pas accepté la place de greffier de la Beauce, c'est parce qu'elle n'est pas assez lucrative; car tout le monde comprend parfaitement, que si elle avait pu subvenir à son existence, il ne l'eût pas refusée. Rien de plus clair.

Le démenti de M. Doucet n'est rien pour nous; celui de M. Legendre est quelque chose de plus, parce que c'est l'opinion d'un homme respectable. Nous respectons cette opinion, à laquelle nous ne sommes pas obligé de croire. Il eût été à désirer cependant que ceux qui ont écrit pour lui, lui eussent fait tenir un langage plus digne, plus en accord avec son âge et sa respectabilité réelle; et qu'il se fut contenté de travailler en silence pour le gouvernement qui l'emploie.

On parle au nom de M. Méthot, comme si on avait mission de le faire. Quoiqu'il en soit, nous ne craignons le démenti de personne pour ce que nous avons dit dans notre article 24 du dernier mois et dans celui de notre avant-dernier numéro. C'est assez dire. Tout ce que nous demandons c'est qu'on étudie le sens de nos paroles, et que ceux qui se chargeront de nous démentir le fassent catégoriquement. Alors nous verrons ce que nous aurons à répondre.

Réponse de l'Hon. D. Daly (Traduction).

Bureau du Secrétaire.

Montréal, 3 septembre 1844.

Messieurs,—J'ai eu l'honneur de recevoir et de mettre devant le Gouverneur Général votre lettre en date d'hier.

Son Excellence observe avec autant de surprise que de regret qu'elle part d'une interprétation tout-à-fait inexacte du passage dans l'Adresse récente du comté de Drummond, et par conséquent du passage correspondant dans sa réponse,

au cœur d'Arthur. Il se sentait autre et plus fort que le matin. Le sentiment guerrier qui sommeillait en lui, endormi par sa vie oisive et languoureuse, s'éveilla tout à coup avec une sorte de violence. Sa main frémissait d'aise en touchant la garde de son épée: il avait pitié de son passé, faisait avec sa longue enfance un brusque divorce, et appelait de ses vœux une bataille où il pût recevoir le baptême du soldat.

Certaines natures, vaillantes qu'elles soient, ont besoin d'un choc moral pour déchirer les langes de l'adolescence; mais il ne leur faut qu'un avertissement, et le vieil Homère, en sa poésie pleine d'exquise sagesse, nous a montré Achille reniant ses féminins atours à la seule vue d'un javelot. Arthur n'était point fils d'une déesse, mais il avait du sang preux dans les veines, et mieux vaut, — pas un héraut d'armes n'avancerait le contraire, — chevaleresque origine, que contre généalogie, couverte par une mésalliance divine.

Arthur était homme désormais. Son amour, loin de l'engourdir, était maintenant un stimulant de plus. M. le comte d'Arrhans, qui avait préparé des consolations à l'avance, en fut pour ses soins. Aux premiers mots, Arthur l'arrêta guillardement pour lui demander s'il faudrait attendre long-temps l'occasion de se battre.

Eustache Lointier était resté seul au château d'Arrhans. Il avait en poche les clés, et comme l'avait dit le vieux comte, il était bien véritablement le maître.

Durant tout le reste du jour, il se promena de salle en salle le chapeau sur la tête et profondément absorbé par ses réflexions. Nous voudrions bien dire au lecteur tout d'un coup ce qu'était cet Eustache Lointier qui jouera le rôle le plus important dans notre récit, mais son caractère n'est point de ceux qu'un trait de plume peut croquer, ressemblans. Il faudra le voir à l'œuvre. Sa nature eût entraîné à haute dose les élémens les plus vulgaires, mêlés à une certaine audace, voisine de l'effronterie, mais approchant aussi du sang-froid le plus intrépide, comportait tous les mauvais instincts y compris la couardise. Mais il était lâche à la manière de ceux qui cessent de trembler lorsque le salut dépend d'un coup de har-

auxquels vous objectez. Il ne peut croire (his unwilling to think) qu'il soit possible qu'après avoir lu de nouveau le passage entier dans l'Adresse dont les mots rapportés dans votre lettre ne forment qu'une partie, vous puissiez ne pas voir que son allusion aux vues et intentions (designs) du ci-devant Conseil Exécutif avait rapport à une partie de l'Adresse que vous n'avez pas remarquée (not adverted to by you) leur attribuant d'avoir tenté de réduire le Représentant de sa Majesté à la situation de servir d'une manière inconvenable les projets d'un parti; et que c'était à ceci seulement, et non généralement à leurs mesures et procédés, que Son Excellence s'accordait avec les signataires de l'adresse, à attribuer une tendance naturelle à un résultat qu'il est loin de penser que les partis à cette tentative avaient en contemplation, le résultat de la séparation de la *colonie* et du Gouvernement Britanniques.

Dans ces circonstances, Son Excellence m'enjoint, sans faire aucune remarque sur l'absence de fondement aux accusations (charges) contre lui-même et les Conseillers Exécutifs, qui sont contenues dans la dernière partie de votre lettre, et qu'il est forcé de regarder comme résultant d'une fausse interprétation de votre part, de vous informer qu'il suspend sa décision sur l'offre de la résignation que vous y faites de votre situation de Conseils de la Reine (Queen Counsel) pour le Bas-Canada, et qu'il regrettera de se trouver dans la nécessité d'agir sur icelle.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre très-obéissant Serviteur.

D. DALY,  
Secrétaire.

Aux Honbles. L. H. La Fontaine,  
A. N. Morin, écuyers. etc. etc. etc. }

Réplique de MM. La Fontaine et Morin.

Montréal, 4 septembre 1844.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'accuser réception aujourd'hui de la lettre, en date d'hier, que vous nous avez écrite, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, en réponse à celle que nous vous avons adressée le deux du présent mois.

En continuant d'assurer Son Excellence de notre plus profond respect, et en la remerciant humblement du contenu de cette réponse, nous regrettons d'avoir à dire qu'en donnant de nouveau toute notre attention au sujet, nous demeurons convaincus que nous sommes encore sous le poids de l'accusation qui a nécessité notre première lettre, dans laquelle nous n'en avons porté aucune ni de fait ni intentionnellement contre Son Excellence.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos très-humbles serviteurs,

L. H. LA FONTAINE.

A. N. MORIN.

A l'honorable D. Daly, }  
Sec. Prov. }

La réponse à cette dernière lettre se fait encore attendre. Et comme cinq jours se sont écoulés depuis sa réception, il est à présumer, que ne sachant que répliquer à des faits aussi palpables, l'Administration préfère garder le silence. C'est ce qu'elle a de mieux à faire en d'avouer sa faute, c'est-à-dire l'insulte faite aux ex-ministres et au pays entier, en approuvant le dévergondage de l'adresse des quelques habitants du comté de Drummond.—*Minerve*.

### LES EXILÉS CANADIENS.

On lit dans la *Minerve*:

Le correspondant de Londres s'est enfin procuré au bureau colonial des renseignements corrects touchants les exilés. Il adresse à M. Fabre une liste de ceux qui doivent être mis en liberté, puis il ajoute que des ordres ont déjà été expédiés à Sidney. Nous avons la douleur d'apprendre que trois de nos compatriotes ont été exceptés de cette liste, et il paraît que cette exception part de quelque renseignement venu des autorités de la colonie pénale. Ceux dont les noms ne se trouvent pas sur la liste sont: F. X. Prevost, Bazile Roy et Louis Bourdon. Quand aux deux premiers, nous ignorons la cause de la prolongation de leur détention. Le correspondant ajoute qu'on pourrait sans doute obtenir leur pardon par le moyen

dièse. Sa volonté valait quelque chose; elle rendait dangereuse l'avidité qui le poussait à envier, puis à nuire pour ensuite posséder. Et somme, il y avait en lui ce qu'il faut pour faire un adroit valet ou un redoutable chevalier d'avantures.

Son père, qui était un petit bourgeois de Millau, lui avait octroyé une éducation telle quelle; mais au château d'Arrhans, il avait appris bien des choses, et sa belle tournure aidant, il pouvait se porter d'aussi galante façon que pas un gentilhomme, à l'occasion.

À l'époque où nous sommes arrivés, il n'avait encore que les instincts du mal. La pratique lui manquait. En outre, bien que les évènements politiques fussent parvenus déjà à une crise fort avancée, ignorait à peu de chose près leur importance. En Rouergue comme en plusieurs autres provinces on n'entendit que bien vaguement les premiers éclats de l'orage révolutionnaire. Il fallut que la foudre, en déracinant un trône, ébranlât puissamment le sol, pour que toutes oreilles devinssent attentives, tous yeux grand ouverts, à cent cinquante lieues de Paris comme dans ses faubourgs. Eustache savait qu'une réaction se faisait du pauvre contre le riche, au nom de plusieurs grands mots aimés de la foule qui ne les comprend pas. Il savait que le fait brutal commençait à zigzaguer contre le droit; mais il voyait les résultats de ces tendances dans un lointain avenir, et n'était pas éloigné de les considérer comme d'aimables chimères.—Mais la vérité avait jailli tout-à-coup à ses yeux. La chimère se faisait réalité. Il venait d'entendre deux gentilshommes, soutiens naturels du trône, parler de mourir pour le défendre. Le trône chancelait donc bien fort.

—Hé! hé! me disait Eustache en narguant du regard les émaux jusque là respectés de l'écusson d'Arrhans, les deux vieux stalactites ont commencé par se disputer: l'honneur est à Paris. Non pas! l'honneur est à Coblenz!...

(Suite au prochain numéro.)

de nouvelles pétitions.

Il paraît d'après les renseignements que le correspondant s'est procuré à Londres, que le passage des exilés coûterait de 24 à £25 chaque, s'ils étaient au nombre de cinquante.

Cette lettre assez volumineuse a été remise aujourd'hui à M. Fabre par un voyageur de l'Hibernia, qui s'en était chargé à Liverpool. Comme elle ne nous a été communiquée qu'à l'heure où nous mettons sous presse, il nous est impossible d'entrer aujourd'hui dans de plus longs détails.

Voici la liste, telle que copiée au bureau colonial, le 15 août, de ceux qui doivent être mis en liberté :

- Pierre Hector Morin Joseph Marceau dit Petit-Jacques
Achille Morin Louis Turcotte ou Turcot
Charles Huot Désiré Benhamais
Louis Pinsonnault Cs. Roy dit Lapensée, père
René Pinsonnault André Papineau dit Montigny
Jos. Paschal Pinsonneaut David Gagnon
Jean Louis Thibert Jean-Baptiste Bousquet
Jean Marie Thibert François Guertin
Léandre Ducharme Charles Guillaume Bouc
Joseph Guimond Edouard Paschal Rochon
Is. Guérin dit Dussault Louis Defaillette
Fr. Maurice Lepaillieur Jacques David Hébert
Joseph Jacques Hébert Hypolite Lanetot
Hubert Drossin Leblanc Etienne Langueoer
David Drossin Leblanc Etienne Langlois
Joseph Paré Moïse Longtin, fils de Jacques
Théophile Robert Michel Albary
Jacques Longtin Joseph Goyette
Louis Jos. Dumouchelle Joseph Roy dit Lapensée
Jacques Goyette Constant Buisson
Toussaint Rochon Charles Bergevin dit Langevin, père
François-Xavier Prieur Jean-Baptiste Trudelle
Jean Laberge Jérémie Rochon
François-Xavier Touchette Pierre Lavoie
Pierre Lavoie Samuel Newcombe
Ant. Coupal dit Laraine Benjamin Mott
Théodore Béchard
François Bigonnesse dit Beaucaire.

On a eu la complaisance de nous communiquer une lettre écrite de Londres par un jeune Monsieur de cette ville qui voyage maintenant en Europe; elle offre des détails intéressants dont nous saurons gré nos lecteurs. Nous espérons pouvoir la faire suivre d'une autre lettre écrite de Paris par le même monsieur.

Que j'éprouve de joie de pouvoir vous donner enfin de mes nouvelles; vous apprendrez que je suis arrivé dans la puissante et magnifique ville de Londres. Oh! si vous saviez! Que de fois pendant un mois et demi que j'ai quitté le Canada, je me suis transporté en esprit au milieu de vous, si vous saviez comme le souvenir de ce qui nous est cher nous fait plaisir quand nous sommes dans une terre lointaine.

Mais parlons un petit peu du voyage, nous avons eu une traversée de 5 semaines. On nous dit qu'elle a été très courte!!! Nous avons toujours eu un vent favorable; qu'aurait-ce donc été si nous eussions eu des contrariétés? Cinq semaines, bon Dieu, que c'est long! Non jamais mortel saura ce que c'est, s'il ne l'a pas éprouvé. Quelle ennuyeuse monotonie! Toujours le ciel et l'eau, toujours l'eau et le ciel pendant 36 jours! Quelques petits oiseaux de temps en temps, voilà tout ce que notre vue a rencontré pour se récréer. Il a fait froid toute la traversée. Nous avons eu de la neige sur les bords de Terre-Neuve et nous avons aperçu vers ces endroits des banquises d'une hauteur prodigieuse; cependant nous n'en avons pas souffert, quelque appréhension qu'en eût le capitaine. Nous avons été témoins d'un spectacle bien triste au milieu de l'Océan. Nous filions une bonne route, 12 milles à l'heure. Il faisait un vent fort; tout à coup nous voyons dans le lointain, un peu hors de notre route, un bout de mat. Il nous semblait y voir attachés quelques lambeaux de voiles. Immédiatement nous changeons notre course; à mesure que nous avançons, nous nous confirmons dans la pensée que c'est un vaisseau naufragé. Nous croyons y apercevoir des hommes attachés à ce bout de mat dont je viens de vous parler. Bientôt nous y arrivâmes. Il n'y avait personne; le vaisseau était dépourvu de tous ses cordages, et il tenoyait ça et là au gré de la tempête; les vagues le couvraient à chaque instant; il disparaissait et reparaisait par intervalle. Vous pouvez juger des impressions qu'une semblable vue faisait naître en nous.

Nous sommes débarqués à Belfast en Irlande; c'est là que nous avons vu de la misère. Les pauvres s'attachent à vous comme de véritables sangsues, pour vous arracher un pauvre sou; je vous parlerai de tout ceci plus au long à mon retour. Belfast, d'ailleurs, est une jolie ville, très commerçante. Delà nous nous sommes rendus à Dublin, la capitale de l'Irlande. Nous avons fait ce trajet par l'intérieur. Oh! que l'Irlande, est belle! Que la culture y est poussée à un haut degré! Rien n'est plus enchanteur que de voir ces champs irlandais! Mais si vous voyez ces maisons, ce sont de petits trous de terre, la lumière du jour y entre par 4 vitres, les animaux logent avec leurs maîtres; à côté de ces cahanes, l'on voit s'élever majestueusement du milieu des arbres d'un bocage, le château d'un lord, d'un marquis, propriétaire de ces terres; une jolie petite rivière serpente autour de sa maison, un réservoir renferme des poissons pour fournir à sa table, tout enfin s'y trouve pour le bonheur de ce monsieur, qui n'a pas honte de voir à quelque pas de lui ces cahanes dont je viens de vous parler.

De Dublin, qui est une très belle ville, je me suis rendu à Liverpool, par un steamer: c'est là qu'il y a de l'industrie, du commerce, des manufactures de toute espèce. Oh! jamais vous ne vous en formerez une idée, il y a une vraie forêt de mats de vaisseaux, je n'en ai jamais vus tant réunis. Nous ne restâmes ici que quelques heures, nous prîmes le chemin de fer et nous arrivâmes à Birmingham à 3 heures de l'après midi; le lendemain matin nous étions à Londres. Cette ville est digne sous tous les rapports d'occuper le rang qu'elle tient de métropole de l'Empire britannique; il est impossible de se faire une juste idée de sa grandeur, de sa richesse, de son activité, de la régularité de l'ensemble de ses batisses; je vous avoue que j'ai peine à me mettre dans l'esprit que je suis à Londres. C'est une pensée qui me passe. Ici j'ai vu le lit sur lequel est mort Napoléon; j'ai vu son carrosse militaire; j'ai vu une de ses chemises marquée de son

sang, une de ses dents, ses propres habits quand il est mort etc. Je vous intéresserai à mon retour sur ceci. Mais j'oubliais de vous raconter une circonstance qui fait époque dans ma vie. Savez-vous que j'ai été voir O'Connell; dans sa prison! que je lui ai donné la main, que nous lui avons parlé et qu'il nous a répondu en français très poliment. J'y ai vu aussi son fils John. Le plus jeune de ses fils, que l'on appelle le petit Dan, n'est pas en prison. Je lui ai donné la main à une assemblée pour le rappel, à laquelle j'ai assisté. Là j'ai vu des prêtres venir au nom de leurs évêques, présenter des adresses au grand O'Connell, et débiter des discours pleins de feu et d'éloquence; j'aurais bien d'autres choses à vous dire, mais l'espace me manque.

Ayant perdu le manuscrit qui contenait les remarques que nous avons faites sur la lutte d'hier entre la pompe de M. Lemoine et l'Union de Montréal, nous remettons à en parler au prochain numéro. Tout ce que nous pouvons faire pour aujourd'hui, c'est de signaler le triomphe de l'industrie indigène.

M. le rédacteur, Mes affaires m'obligent de partir aujourd'hui même, et cependant ne voulant pas quitter la ville, sans démontrer combien la théorie chez M. Crémazie s'accorde peu avec la pratique, venillez, je vous prie, insérer dans votre numéro de ce jour, les quelques réflexions suivantes.

Nous voyons dans le no. du 6 septembre du Canadien, une nouvelle attaque dirigée contre nous par un monsieur A. ne doutant pas que ce monsieur nesoit encore M. Crémazie, qui se cache sous cet anonyme, qui répond à notre article du 4. Nous nous étonnons que M. Crémazie n'ait pas répondu d'une manière plus logique à notre raisonnement. Nous n'avons jamais prétendu que toutes les œuvres d'E. Sue, F. Soulié, et autres fussent morales, mais ce que nous avons avancé et soutenu, c'est qu'un auteur peut faire un article qui ne soit pas moral sans être immoral pour cela. Il nous semble que de l'un à l'autre il y a une grande différence, surtout avec le soin qu'ont toujours mis les directeurs à épurer les articles qu'ils insèrent dans leurs colonnes: nous ne voyons pas pourquoi le nôtre ne serait pas du nombre. Si parce que c'est nous qui les reproduisons qu'ils deviennent immoraux (et tout nous donne lieu de le croire, d'après les données que nous avons eues que telle est la pensée de M. Crémazie), nous n'avons rien à ajouter; mais, dieu merci, l'opinion de M. Crémazie ne fait point article de foi et est pour nous complètement indifférent. De plus, ce monsieur, semble nous reprocher de donner les mêmes feuilletons que les Débats, le Siècle, et autres journaux, comme si le titre de notre ouvrage n'indiquait pas ce qu'il est. Quand aux noms des membres du clergé qui ont bien voulu souscrire à notre journal et que nous n'avons pas cité dans notre article, il n'est point à notre connaissance qu'aucun journal ait jamais mentionné dans une feuille publique le nom de tous ses souscripteurs, et nous ne doutons que que M. Crémazie lui-même, avec les idées qu'il professe, eût été bien aise que son nom ne fut pas affiché pour toutes les publications auxquelles il souscrit (tout à l'heure nous dirons pourquoi). Da reste, ainsi qu'il le dit fort bien lui-même, nous laissons au public le soin d'apprécier les faits, mais ce qu'il le surprendra fort, c'est d'apprendre que M. Crémazie, ce saint homme, qui professe des idées religieuses si exemplaires, ce soi-disant ennemi juré des œuvres immorales et perverses d'Eugène Sue, F. Soulié, et autres, ce qui le surprendra, disons-nous, beaucoup c'est d'apprendre que M. Crémazie se glisse en tapinois, chaque mercredi, pour aller chercher sa Semaine Littéraire, qui, comme on le sait, donne des écrits des mêmes auteurs que nous; ce qui l'étonnera bien davantage, c'est que M. Crémazie ait souscrit dernièrement au Juif-Errant, par E. Sue, qu'il s'accroche chaque jour, après avoir fait soigneusement relire les Mystères de Paris, qui firent longtemps ses délices. Quel dommage que Molière n'existe plus de nos jours, avec un pareil type, combien il eût revu, corrigé et augmenté son Tartufe. Aussi disoit-il avec raison:

Il est de faux dévots ainsi que de faux braves. Et, comme on ne voit pas qu'on l'honneur les conduit, Les vrais braves sont ceux qui font beaucoup de bruit, Les bons et vrais dévots qu'on doit suivre à la trace, Ne sont pas ceux aussi qui font tant de grimace.

Le directeur de l'Echo des Feuilletons pour les Etats-Unis: GABRIEL DE LIAUC.

ÉTATS-UNIS.—On lit dans le Courrier du 7: Les graves nouvelles qui nous sont arrivées d'Europe, à deux jours d'intervalle, nous ont mis un peu en retard avec la chronique politique de pays. Elle ne s'est enrichie d'ailleurs d'aucun fait important, si ce n'est la nomination de Silas Wright comme candidat du parti démocrate à la place de gouverneur de l'état de New-York; ou plutôt, ce qui est important, c'est l'assentiment donné à cette nomination par M. Wright, qui, à l'avance, avait formellement déclaré qu'il renoncerait à l'honneur de la candidature gubernatoriale, comme il avait déjà, on se le rappelle, repoussé ceux de la candidature vice-présidentielle. L'acceptation de M. Wright est un événement d'une haute portée, non-seulement au point de vue des élections particulières de l'état de New-York, mais aussi, et surtout, au point de vue des prochaines élections présidentielles. Elle met le dernier sceau à la réconciliation qui s'est si difficilement opérée, dans la convention de Baltimore, entre les diverses fractions, les principes opposés et les chefs-rivaux de la démocratie. De tous les hommes politiques de l'Union, M. Wright est celui, peut-être, qui porte le nom le plus pur sinon le plus éclatant. Les démocrates, à bon droit fiers de lui, l'appellent le Caton américain, et les whigs eux-mêmes s'inclinent avec respect devant la modeste austérité de ses mœurs et l'inébranlable constance de ses principes.

Depuis quelques jours, les campagnes qui avoisinent Albany sont le théâtre des scènes de violence les plus étranges et les plus déplorables. Ce n'est d'ailleurs qu'un nouvel épisode d'une vieille querelle dont nous avons déjà, il y a deux ou trois ans, expliqué l'origine et le caractère, une nouvelle révolte des fermiers qui exploitent les vastes terres patrimoniales de la famille de Van Rensselaer, et qui refusent de payer leur fermage, sous le prétexte que les propriétaires possèdent et régissent ces immenses domaines en vertu de droits entachés d'une féodalité trop honteusement aristocratique pour que

des fermiers républicains doivent plus long-temps s'y soumettre. Chaque fois qu'arrivent les échéances des fermages, il faut, pour en obtenir le paiement, recourir à la force publique, qui, le plus souvent, refuse de répondre aux appels qui lui sont faits. Il y a quelques jours, le schérif d'Albany a eu le courage de s'aventurer, presque seul, dans le foyer de la révolte, et, là, il s'est vu bientôt entouré de 5 ou 600 fermiers travestis en Indiens, qui, s'emparant de lui, lui ont lié les mains et lui ont fait subir le supplice de l'emplumage, en lui enfilant le corps de gondron et le couvrant ensuite de plumes. Cette horrible farce terminée, le schérif fut attaché sur son wagon et dirigé vers Albany, où il fut accueilli par les rives de la populace.

Que la foule s'amuse de ces saturnales, nous le comprenons jusqu'à un certain point; mais ce qu'il y a d'incompréhensible, d'inexcusable c'est que les tribunaux et les autorités semblent, eux aussi, se faire un jeu de ces actes de violence, aussi contraires à l'humanité qu'à la justice qu'attentatoires aux droits de la famille Van Rensselaer.

—En même temps qu'on recevait en France la nouvelle étrange de l'abdication du vice-roi d'Egypte, le Séraphite de Marseille annonçait ainsi l'arrivée des fils de Méhémet-Ali:

"Hier, le Réchid, bateau à vapeur égyptien, est arrivé en vue de notre port et a fait le salut d'usage, en tirant 21 coups de canon. Ce steamer avait à son bord les deux jeunes princes égyptiens dont on annonçait depuis quelque temps le voyage en France, Hussein-Bey, fils de S. A. Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, et Ahmet-Bey, son petit-fils, un des enfants de S. A. Ibrahim-Pacha. Au salut du paquebot égyptien, le fort St-Nicolas a répondu, en l'honneur des augustes voyageurs, par un nombre égal de salves d'artillerie.

Trente-six jeunes gens des premières familles de l'Egypte, envoyés en France par les soins de S. A. le vice-roi, pour y recevoir une éducation européenne, accompagnent les jeunes princes. Stephan-Effendi, qui accompagne également les fils de Méhémet-Ali, a reçu l'honorable mission de veiller sur cette intéressante colonie; le bateau à vapeur le Réchid, qui l'a amené, fait partie de la marine de S. A. le pacha.

Ainsi, Méhémet Ali ne s'est pas borné à appeler dans ses états les arts et les sciences de l'Europe civilisée; par ses soins, non seulement de jeunes Egyptiens viennent chercher en France une instruction complète, mais ses propres enfants quittent, d'après ses ordres, les palais paternels, et abordent à cette France devenue pour l'Egypte ce que cette mère de la civilisation antique a été autrefois pour la Grèce et pour l'Italie. Méhémet-Ali a dignement compris comment il fallait régénérer l'Egypte, et il a noblement attaché son nom à l'époque nouvelle de cette terre encore illustrée par les arts et les sciences."

La femme d'un nommé Antoine Bilodeau, demeurant au faubourg Saint-Roch a mis au monde trois garçons, qui ont été baptisés tous trois aujourd'hui.

MARIÉ.—Hier matin, à la cathédrale, par le révérend M. Cazeau, secrétaire du diocèse de Québec, René Kimber, Ecr., avocat, des Trois-Rivières, à demoiselle Catherine-Sara, l'aînée des filles d'Edouard Burroughs, écuyer, Protonotaire de Québec.

Province du Canada, District de Québec, EN BANQUEROUTE.

En la cité de Québec, ce 26 juillet 1844. In Re JAMES INGLEE, banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du créancier pétitionnaire, qu'une seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour examiner les comptes et examiner le dit banqueroutier, soit tenue au Palais de Justice de la Cité de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de Septembre prochain, à onze heures du matin.

Signé, W. K. McCORD, Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroute.

AVILVIN & ROSS, Pour le créancier pétitionnaire.

SOUS PRESSE ET PRET A VENDRE TOUT PROCHAINEMENT, REGLEMENT DE LA

CONFRERIE DE L'ADORATION PERPETUELLE DU ST. SACREMENT OU DE LA BONNE MORT,

On trouvera à vendre à l'Etablissement de ce Journal, à des prix réduits de moitié,

LES Statuts et réglemens

DE LA CONFRERIE DU Très saint et immaculé CŒUR DE MARIE; Nouvelle édition

Publiée avec l'approbation de MONSEIGNEUR de QUEBEC.

Province du Canada, }  
District de Québec, }  
BANQUEROUTIER.

**JOSEPH BAILEY**, de la cité de Québec, dans le comté de Québec, dans le district de Québec, Sculpteur et Doreur, — commission émanée par **WILLIAM POWELL**, écuyer, un des juges de Circuit, dans et pour le district de Québec, et aussi un des commissaires de banqueroutes pour le dit district, datée du douzième jour de septembre 1844.

Il y aura une assemblée des créanciers au Palais de Justice de la dite cité de Québec, **VENDREDI**, le **QUATRIÈME** jour d'octobre prochain, à **ONZE** heures avant-midi.

**W. S. SEWELL**,  
Schérief.

Bureau du Schérief,  
Québec, 10 septembre 1844.

Province du Canada, }  
District de Québec, }  
BANQUEROUTIER.

**JOSEPH BOUCHER**, de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, dans le district de Québec, marchand, — commission émanée par **JEAN CASIMIR BRUNEAU**, écuyer, un des juges de circuit dans et pour le district de Québec, et aussi un des commissaires de banqueroutes pour le dit district, — datée du dixième jour de septembre 1844.

Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice, en la cité de Québec, **VENDREDI**, le **VINGT-SEPTIÈME** jour de septembre courant, à **ONZE** heures avant-midi.

**W. S. SEWELL**,  
Schérief.

Bureau du Schérief,  
Québec, 10 septembre 1844.

Province du Canada, }  
District de Québec, }  
EN BANQUEROUTE.

En la cité de Québec, ce 5 septembre 1844.

In Re **BETSEY FARRER**, Banqueroutière.

Il est ordonné sur motion de la part du syndic en cette cause, qu'une assemblée des créanciers de la dite Banqueroutière, pour recevoir un second dividende en la dite cause, soit tenue au Palais de Justice, en la cité de Québec, **MARDI**, le vingt-neuf d'octobre prochain, à **ONZE** heures du matin, à laquelle dite assemblée ceux des créanciers de la dite Banqueroutière qui n'ont pas encore prouvé leurs dettes auront droit de se faire.

**W. POWER**,  
Juge de Circuit  
et commissaire de banqueroute.  
**CARON et BAILLARGE**,  
Solliciteurs du Syndic.

**Vente par Ecan**  
D'UNE PROPRIÉTÉ CONSIDÉRABLE  
EN FONDS DE TERRE.

**SERONT** vendues, sur les lieux, au Bassin de Gaspé, le **JEUDI**, le **DIXIÈME** jour d'Octobre prochain, à **ONZE** heures de l'après-midi, au dernier et plus haut enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir :

**Lot 1.** Un certain lot de grève et une partie de terre, connu comme lot Numéro 1, situé dans l'île de Bonaventure, dans le comté de Gaspé, province du Canada, contenant deux cents acres plus ou moins, ensemble avec la maison d'habitation, granges, étables, fennils et autres bâtisses y érigées, maintenant occupées par Peter Nicholas Daval. Ce lot mérite l'attention particulière des personnes qui seraient désireuses de faire le commerce de poisson à Gaspé, étant situé dans une des plus belles places de pêche de la côte.

**Lot 2.** Trois lots de grève et portions de grève, et de terre adjacentes, situés au côté nord du havre du Bassin de Gaspé, avec un quai et deux magasins y érigés. — Les dits lots forment la partie la plus melle du dit havre avec une profondeur d'eau suffisante pour vaisseau de tous tirages. Conditions libérales, et les titres de propriétés les plus surs qui puissent être donnés.

Si les établissements ci-dessus n'étaient vendus par vente publique, ils seraient loués pour un certain nombre d'années. Toute information à leur sujet sera donnée immédiatement sur demande faite au soussigné, l'agent autorisé de **MM. John Godfray et Cie.** de Jersey, pour la vente des dites propriétés.

**JOHN F. WILSON**.

Bassin de Gaspé,  
27 août 1844.

**Avis**  
AUX REGISTRATEURS.

**DES** exemplaires de la 12e clause de l'Acte d'enregistrement, qui fixe le premier novembre comme étant l'époque où doit finir l'enregistrement d'anciens actes, en forme d'affiches sont à vendre au bureau du **JOURNAL DE QUÉBEC**, Québec, 12 septembre 1844.

**L'ECHO DES FEUILLETONS.**

**JOURNAL LITTÉRAIRE** rédigé par **MM. A. Dumas, E. Sue, Fred. Soulié, De Balzac, Janin** etc., reproduisant les principaux feuilletons publiés dans tous les journaux de Paris. Ce joli recueil est orné de douze charmantes gravures, tout ce qu'il est possible de faire de plus fin et de plus gracieux et représentant les principales scènes de feuilletons. Le succès prodigieux qu'a obtenu cette publication dans les Etats-Unis, New-York, Boston, Philadelphie, la Nouvelle-Orléans, etc., etc., a fait espérer qu'elle ne sera pas moins bien accueillie dans le Canada où la littérature française est si justement appréciée. Le goût sévère qui a présidé aux choix des articles permettra aux pères et aux mères de les confier sans crainte à leurs enfants. Cet avantage immense qu'a l'Echo des feuilletons sur certaines publications qui paraissent aujourd'hui, lui a valu le patronage de plusieurs membres du clergé de Paris.

Chaque année se terminant le 15 septembre est aussitôt aussitôt réunie en volume. On peut remarquer que la disposition typographique, sur deux colonnes et la forme des caractères permettent de donner la matière de 15 volumes par an. Les trois premières années forment chacune un magnifique volume orné de douze gravures sur acier. Outre ces avantages, à partir de la quatrième année, chaque feuilleton est orné d'une jolie vignette, aussi pouvons-nous affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il n'est aucune publication aux Etats-Unis qui puissent rivaliser avec la nôtre, tant par la beauté de l'édition que les gravures, vignettes, lettres ornées, etc.

Conditions de l'abonnement, 3 piastres par an, franc de port. S'adresser à **M. DE L'ARCA**, directeur de l'Echo des Feuilletons, à Hotel d'Albion, chez **M. TARDIF**, agent de l'Echo des Feuilletons, et chez les principaux libraires.

Québec, 31 août 1844.

**Avis.**

Le soussigné a été dûment nommé syndic à la succession et effets de **MARIE-CAROLINE BOUCHER**, de la Paroisse de Saint-Thomas, marchande publique, épouse de **M. JACQUES-MATHIEU BERNIER** du dit lieu, banqueroutière.

**E. G. CANNON**,  
N. P.

Québec, 29 août 1844

**Remède pour les VERS.**

**VERMIFUGE CANADIEN DE WINER,**

Garanti pour tous les cas.

Le meilleur remède qui ait jamais été découvert pour les vers : non seulement il les détruit, mais donne de la vigueur à tout le système, et emporte l'excès de la glaire ou du mucus qui s'accumule dans l'estomac et les entrailles, spécialement de ceux qui sont en mauvaise santé. Il ne produit aucun mauvais effet sur le système, et la santé du patient s'améliore si on en fait usage, même lorsqu'on ne découvre pas de vers. La médecine étant agréable au goût, aucun enfant ne pourrait refuser de la prendre, pas même le plus délicat. Des observations claires et pratiques sur les maladies résultant des vers, accompagnent chaque bouteille. Préparez et à vendre en gros et en détail à Hamilton. A Québec, chez

**JOHN MUSSON**,  
Agent.

Montréal, 17 novembre 1843.

Cher Monsieur, — J'éprouve beaucoup de plaisir à vous envoyer ci-joint le véritable remède d'un médecin de cette ville, en faveur de votre vermifuge. Je puis également ajouter mon témoignage à son efficacité, comme dans divers cas qui sont venus à ma connaissance, votre vermifuge a été éminemment efficace; et par les demandes qu'on en fait de toutes parts, il acquiert la haute réputation qu'il mérite à si juste titre.

Je demeure, cher monsieur,  
Votre serviteur,  
**R. W. REXFORD**.

**M. REXFORD**.

Monsieur, — Ayant, il y a quelques semaines (sur votre recommandation accidentelle) été induit à essayer l'effet du vermifuge Canadien de Winler, sur un de mes patients, dont le mal avait résisté à plusieurs remèdes pour l'expulsion des vers du canal intestinal; j'ai le plaisir de vous dire que le vermifuge de Winer a satisfait pleinement mon attente comme remède guérissant radicalement, non seulement dans le cas que je viens de mentionner, mais plusieurs autres cas de la même nature.

Je suis, Monsieur,  
Votre humble serviteur,  
**H. SCOTT, M. D.**

Montréal 17 novembre 1843.

Sous le patronage de la faculté médicale.

**MAL ARRÊTÉ! — SANTÉ RÉPARABLE!!**

**J. WINER'S**

**CHEMICAL RED DROPS**

**And universal family Ointment.**

**POUR** guérir les écronelles ou le MAL DU ROI sous toutes ses formes et à toutes ses phases; les entorses blanches des jointures; les douleurs dans les os, la jointure, la hanche et le genou, etc.; les rhumatismes et la goutte; la maladie des bronches, et les tumeurs dures, les affections de la gorge et du cou; les dartres écaillées, sèches et humides; le scorbut, la démangeaison sous toutes ses formes; l'Erysipèle (n'importe la place où il réside et sa qualité); la bile et toutes les tumeurs dures (dispersant l'inflammation, quand on en fait usage avant que la suppuration ait commencée, et ensuite limitant l'étendue de l'abcès); les dartres, les cancers, les ulcères de toute description, le rhume, les ébouillantes et brûlures. A vendre, Québec, chez

**JOHN MUSSON**,  
Agent.

**Société Amicale**  
DE QUÉBEC.

**AVIS** est par le présent donné qu'une assemblée générale de cette société aura lieu **LUNDI**, le **SECOND** jour de décembre prochain, à **SEPT** heures **P. M.**, pour prendre en considération des affaires importantes.

Par ordre,  
**CHS. ST. MICHEL**,  
Secrétaire

Québec, 3 septembre 1844.

**BANC DE LA REINE.**  
TERME INFÉRIEUR.

Québec, le 22 août 1844.

**JOHN U. AHERN**, Ecuyer, de la Cité de Québec, Avocat et Procureur,

Demandeur,

vs.

**CHARLES TURGEON**, de la Paroisse de **Beaumont**, Cultivateur, en sa qualité d'Exécuteur - testamentaire de feu **Jacques Miot Girard**, décédé, en son vivant Mesureur de bois,

Défendeur,

et

**CHARLES TURGEON**, de la Paroisse de **Beaumont**, Cultivateur,

Tiers-Saisie.

**ORDONNÉ** sur motion de **MAITRE CHABOT**, Procureur au dit Défendeur es qualité, que vu qu'il n'appert par le record en cette cause, que la succession de feu **JACQUES MIOT DE GIRARD**, représenté par le dit Défendeur es qualité, est insolvable, les créanciers de ladite succession soient notifiés et tenus de filer leurs réclamations dûment authentiquées au Greffe de cette Cour, terme inférieur, le ou avant le **VINGT-ET-UN** octobre prochain, et qu'avis public en soit donné dans la **GAZETTE OFFICIELLE** de Québec et dans le **JOURNAL DE QUÉBEC**.

(Signé.) **BURROUGHS et HUOT**,  
P. B. R.

Vraie copie,  
**J. CHABOT**,

**Bureau des Terres de la Couronne.**  
Montréal, ce 26 juillet 1844.

**AVIS AUX MILICIENS ET A LEUBS PROCUREURS.**

**PLUSIEURS** des procurations déjà transmises ou déposées à ce Bureau par des Agents ou Procureurs de Miliciens, dans la vue d'obtenir des Scerps du Gouvernement, en vertu de la Proclamation du Gouverneur-Général, et de l'annonce de ce même Bureau, du 29 Février 1844, ne se trouvant pas authentiquées comme elles devraient l'être, — **AVIS** Public est maintenant donné qu'aucune Procuration à l'effet ci-dessus mentionné ne sera reconnue bonne à moins que dans le cas où le constituant ne sait pas signer son nom, elle n'ait été passée parvenant deux Notaires et deux témoins, et dans le cas où le constituant sait signer, en présence de deux témoins.

**Banqueroutes.**

Province du Canada }  
District de Québec, }

**EN BANQUEROUTE.**

En la cité de Québec, ce 5 jour de septembre 1844.

In Re **J. JAMESON**, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du dit banqueroutier, qu'une séance publique dans le but d'allouer un certificat de décharge au dit banqueroutier, soit tenue **VENDREDI** le **VINGT-SEPTIÈME** jour de septembre courant, à **ONZE** heures avant-midi, au Palais de Justice de cette cité.

(Signé.) **W. POWER**,  
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroute.

Province du Canada }  
District de Québec, }

**EN BANQUEROUTE.**

En la cité de Québec, ce 2 septembre 1844.

In Re **JOHN McKINNON**, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic nommé en cette cause, qu'une seconde assemblée des créanciers du dit Banqueroutier, soit tenue au Palais de Justice de cette cité de Québec, **MERCREDI** le **SECOND** jour d'octobre prochain, à **ONZE** heures avant-midi, pour procéder à l'examen du dit Banqueroutier et à la preuve des dettes.

(Signé.) **W. McCORD**,  
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada }  
District de Québec, }

**EN BANQUEROUTE.**

Cité de Québec, ce 6 septembre 1844.

In Re **ANDREW FRASER**, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part de **JOHN FRASER**, créancier poursuivant la banqueroute en cette cause, qu'une seconde assemblée générale des créanciers du dit Andrew L. Fraser, failli, ait lieu et soit tenue le **VINGT-SIXIÈME** jour de septembre courant, à **ONZE** heures du matin, au Palais de Justice en la cité de Québec, pour la preuve et l'examen du dit Banqueroutier.

(Signé.) **J. C. BRUNEAU**,  
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada }  
District de Québec, }

**EN BANQUEROUTE.**

En la cité de Québec, ce 30 août 1844.

In Re **JEAN OLIVIER-LECLAIRE**, Banqueroutier.

Il est ordonné sur motion du Banqueroutier, qu'une séance publique pour l'allouance d'un certificat de décharge à lui dit Banqueroutier, soit tenue au Palais de Justice, en la Cité de Québec, **MARDI**, le vingt-quatrième jour de septembre prochain, à **ONZE** heures **A. M.**, à laquelle séance les créanciers du dit Banqueroutier qui n'ont pas encore prouvé leurs dettes, auront droit de se faire.

(Signé.) **W. H. McCORD**,  
Juge de Circuit et commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada }  
District de Québec, }

**EN BANQUEROUTIER.**

En la cité de Québec, ce 29 d'août 1844

In Re **Pierre Beaulieu**, Banqueroutier.

**ORDONNÉ**, sur motion de la part du créancier pétitionnaire, qu'une seconde assemblée générale des créanciers du dit Banqueroutier, soit tenue au Palais de Justice, en cette Cité, **MARDI**, le **DIX-SEPTIÈME** jour de Septembre prochain, à **ONZE** heures du matin.

(Signé.) **W. POWER**,  
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada }  
District de Québec, }

**EN BANQUEROUTE.**

En la Cité de Québec, ce 24e août 1844.

In Re **MARIE-CAROLINE BOUCHER**, Banqueroutière.

Il est ordonné, sur motion de la part des créanciers pétitionnaires, qu'une seconde assemblée générale, pour la preuve de dettes et l'examen de la dite Banqueroutière, soit tenue au Palais de Justice, en cette Cité, **MARDI**, le **DIX-SEPTIÈME** jour de Septembre prochain, à **ONZE** heures du matin.

(Signé.) **J. C. BRUNEAU**,  
Juge de Circuit  
et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada }  
District de Québec, }

**EN BANQUEROUTE.**

En la cité de Québec, ce 20 août 1844.

In Re **NARCISSE LARUE**, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du failli, que le **DIX-SEPT** de septembre prochain, il y ait une seconde assemblée générale des créanciers du dit Narcisse Larue aux fins d'examiner le dit Narcisse Larue et que les créanciers d'ice lui puissent filer leurs réclamations.

(Signé.) **W. K. McCORD**,  
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

Province du Canada }  
District de Québec, }

**EN BANQUEROUTE.**

En la cité de Québec, ce 22e d'août 1844.

In Re **THOMAS CASSIN**, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion du dit syndic, qu'une assemblée des créanciers du dit Banqueroutier à laquelle ceux des créanciers qui n'ont pas encore prouvé leur créance pourront se faire, et à laquelle le dit syndic produira les regus et autres pièces touchant l'état de la susdite banqueroute, soit tenue **VENDREDI** le **VINGTIÈME** jour de septembre prochain, à **ONZE** heures de la matinée, au Palais de Justice de cette cité.

(Signé.) **W. POWER**,  
Juge de Circuit et Commissaire de Banqueroutes.

**Avis.**

Le soussigné a été dûment nommé syndic dans la succession en faillite de **JOHN McKINNON**, marchand, de la cité de Québec.

Québec, 2 septembre 1844.

**LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY** appelle sérieusement l'attention des habitants des townships de l'Est du Bas-Canada en général aux conditions très avantageuses des excellentes terres dans toutes les sections de cette belle partie de la province, qu'on peut maintenant se procurer.

La Compagnie offre en vente, sans réserve, toutes leurs terres avec des titres incontestables, sur un CREDIT de QUATORZE ANNES, requérant seulement l'intérêt annuel pour les dix premières années, SANS AUCUN PAIEMENT à la RENTRÉE, aux prix variant de dix chelins par acre, selon la situation.

La Compagnie désire particulièrement faire envisager les avantages de ses offres aux jeunes gens de cette portion de la société, qui sont en état de s'établir eux-mêmes dans le voisinage de leurs parents et amis, plutôt que de laisser tous leurs anciens associés, pour chercher une existence incertaine dans les régions éloignées de l'Ouest.

La Compagnie ouvre maintenant un nouvel établissement à Metcalfe dans la Township de Roxton sous la surintendance locale de Alexander Rea, écuyer, où on peut se procurer les terres à la distance de cinquante milles de Montréal, et au delà de trente milles de navigation en bateau à vapeur de cette cité, et de Québec, ainsi que du Lac Chaplain et de New-York. Cet établissement avec ses terres adjoignantes, comprenant environ 100,000 milles acres, offre un avantage très favorable à la population des seigneuries canadiennes depuis Sorel jusqu'à la ligne provinciale; on y parvient facilement par de bons chemins au delà de sept milles de Metcalfe; et un bon chemin est maintenant en construction pour communiquer aux dites seigneuries, ce qui fera une communication très avantageuse quand il sera complété depuis la rivière St. François à Montréal, distance d'environ 75 milles. Dans toutes autres sections des Townships de l'Est, la Compagnie a à vendre de très BONNES TERRES faciles d'accès et convenables pour les émigrés ou autres.

Les soumissions doivent être adressées à **A. T. GALT**, écuyer, commissaire de la compagnie à Sherbrook, et aux agents suivants:—

**R. A. Young**, écuyer, N. P. Québec.  
**James Court**, écuyer, ..... Montréal.  
**Smith Leith**, écuyer, ..... Port St. François.  
**Alexander Rea**, écuyer, ..... Metcalfe, Roxton.  
**Honore Lyman**, écuyer, ..... Granby.  
**David Wood**, écuyer, ..... Shefford.  
**L'hon. P. H. Knoulton**, ..... Brnoe.  
**Thomas Tait**, écuyer, ..... Melbourne.  
**John Wadleigh**, écuyer, ..... Kingsey.  
**J. L. Marler**, écuyer, ..... Drummondville.  
**Joshua Foss**, écuyer, ..... Eaton.  
**Thomas Gorman**, écuyer, ..... Campton.  
**P. Hubbard**, écuyer, ..... Stands'ead.  
La Compagnie a aussi obtenu la permission de réfréter à **L'hon. T. C. Aylwin**, M. P. P. Québec.  
**D. M. Armstrong**, M. P. P. Berthier.  
**Dr. Boutillier**, M. P. P. St. Hyacinthe.

Et généralement aux principaux Messieurs d'influence dans le Canada Est.  
Sherbrook, 28 août 1844.

Les journaux anglais et français à Québec, sont priés de publier l'annonce ci-dessus une fois par semaine jusqu'à contre-ordre.

**A VENDRE**

UN emplacement situé au faubourg St. Roch, rue Notre-Dame des Anges, avec maison et dépendances en bon ordre, appartenant à **M. PIERRE DOSTIE**.  
Pour les conditions s'adresser au soussigné,  
**JOS. LAURIN**, Notaire.  
Québec, 20 août, 1844.

**A Vendre,**

Possession donnée au 1er mai prochain.

Le soussigné ayant été dûment nommé Exécuteur Testamentaire dans la succession de feu **LOUIS DASTOU**, en son vivant marchand du village St. Thomas, district de Québec, informe le public qu'il vendra, afin de rendre compte aux intéressés, l'emplacement situé dans le village de St. Thomas, appartenant à la dite succession, contenant environ 60 pieds de front sur environ 80 pieds de profondeur, avec maison, hangars, granges, écuries, fennils, etc. etc. dessous construits.

Pour plus amples informations s'adresser à  
**THOMAS GOUDREAU**,  
Exécuteur-Testamentaire,  
au village St. Thomas.  
Saint-Thomas, 12 août 1844.

**A VENDRE.**

UN emplacement situé en la Hauteville de Québec, faisant l'encoignure des rues Ste. Famille et St. Georges, de vingt pieds sur la rue Ste. Famille, et cinquante pieds sur la rue St. Georges, avec une maison à deux étages en pierre et hangar maintenant occupés par **M. John Ross**, Epicier.

20. Un emplacement situé rue St. Charles, quartier du Palais, de 19 pieds de front sur 42 pieds de profondeur, borné au sud-ouest à Olivier Larue et au nord-est à Charles Olivier Grérier, avec une maison à 2 étages en pierre et un hangar dessous construits.

30. Un emplacement situé au faubourg de St. Roch de Québec, rue du Prince Edouard, faisant l'encoignure des rues du Prince Edouard et Caron, de 76 pieds sur la rue Prince Edouard sur 66 sur la rue Caron, avec une maison à un étage en bois.

S'adresser au soussigné,  
**J. CHABOT**,  
Avocat.  
Québec, 6 août, 1844.

**TABAC.**

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements aux épiciers et au public en général pour l'encouragement qu'il a eu depuis son établissement et l'information qu'il a à vendre une grande quantité de **TABAC EN POUDRE**, de la meilleure qualité, manufacturé en sa demeure, à Saint-Roch, Rue des Fossés, No. 27, près de la rue du Pont. Il a aussi à vendre une grande quantité de **CIGARES** de l'ISLE de CUBA et de la HAVANE, etc.

**PIERRE DROUIN**, père.  
Québec, 30 juillet 1844.

**DENTISTE.**

Le Docteur **WATT** offrent ses remerciements aux habitants de Québec et de ses environs, pour le patronage inattendu dont ils ont bien voulu l'honorer depuis qu'il est venu comme étranger dans cette ville, et espère par une attention particulière à procurer le bien-être et le confort à ses patients, mériter encore une part de la faveur publique. Il continue d'intercaler des Dents naturelles ou d'émail inextinguible, d'après des principes approuvés par les premiers Dentistes, Anglais et Américains, et promet que tous ceux qui se feront opérer à ses Chambres, no. 39, rue St. Louis, vis-à-vis l'Hôtel-de-ville seront satisfaits.  
Québec, 30 mai, 1844.